
Rentrée scolaire 1^{er} degré 2018 dans le département du Lot

Communiqué de presse

La préparation de la rentrée scolaire 2018 s'inscrit dans la continuité du soutien de l'Education nationale à l'école en milieu rural.

La baisse prévue de 357 élèves à la rentrée scolaire aurait dû entraîner le retrait de 22 emplois. Ce retrait ne sera finalement que de 12 postes.

Avec cette dotation, le Lot continuera de bénéficier d'un taux d'encadrement encore amélioré. Le nombre de professeurs par élèves augmente chaque année, alors que la baisse des effectifs reste soutenue dans le Lot.

Cette carte scolaire pour la rentrée scolaire 2018 s'inscrit dans un projet pédagogique et éducatif qui vise :

- la maîtrise par tous les élèves des fondamentaux, lire, écrire, compter,
- la réussite des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- la santé des élèves lotois.

Pour élaborer la carte scolaire, la DSDEN, depuis plusieurs années, ne travaille plus à partir de seuils, mais autour de projets de territoire, à savoir :

- la prise en compte des effectifs ;
- l'attention portée à ne pas dégrader l'accueil et la prise en charge des élèves ;
- l'accompagnement par l'emploi des dynamiques de territoire particulières (restructuration, projets de développement).

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education nationale a consulté le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) le 13 février 2018 et le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) le 16 février 2018, reçu et écouté un certain nombre de délégations d'élus, de représentants de parents d'élèves et les représentants des personnels. Il s'est déplacé dans les territoires à la demande des élus.

Les situations individuelles de chaque personnel visé par une mesure de carte scolaire seront étudiées avec attention.

Les enseignants concernés seront reçus par l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription du premier degré, par la direction des ressources humaines, ou l'Inspecteur d'académie-DASEN, pour évoquer dans le détail les situations et construire les meilleures réponses possibles.

Les décisions de la carte scolaire 2018 se traduisent de la manière suivante :

Retraits d'emploi :

- Ecole de Douelle
- Ecole élémentaire de Saint-Géry Vers (site de Saint-Géry)
- Ecole d'Arcambal
- Ecole de Livernon
- Ecole d'Uzech les Oules
- Ecole H Orliac – Cahors
- Ecole élémentaire du Vigan
- Ecole de Touzac
- Ecole élémentaire de Gramat
- Ecole maternelle de Gourdon
- Poste de Directeur de CMPP
- Poste de Conseiller pédagogique départemental arts plastiques

Réorganisations de RPI :

- RPI Anglars-Nozac/Milhac/Rouffilhac/St Cirq Madelon : retrait d'un emploi à Rouffilhac et implantation d'un emploi à Anglars-Nozac en lien avec la réorganisation de ce RPI avec le :
- RPI Fajoles/Masclat/Lamothe-Fénelon : retrait d'un emploi à Masclat
- RPI Lauzes/Sabadel-Lauzes/Les Pechs du Vers : réorganisation du RPI sur un seul site entraînant le retrait d'emploi respectivement à Lauzes et à Sabadel-Lauzes et l'implantation de deux emplois aux Pechs du Vers
- RPI Creysse/Mayrac/Meyronne/St Sozy : réorganisation du RPI sur un seul site entraînant le retrait d'un emploi respectivement sur Creysse, Mayrac et Meyronne et l'implantation de deux emplois à Saint Sozy

Implantation d'emploi :

- Ecole de Lissac et Mouret

Réserve pour les ajustements de rentrée : un emploi

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Education nationale du Lot,



Xavier PAPILLON

Contacts presse

Cabinet IA 46 : Evelyne Lagreze - tél. : 05 67 76 54 86 - mél : cabinet46@ac-toulouse.fr

Direction des services départementaux de l'Education nationale du Lot
Cité administrative – Quai Cavaignac
BP 286 – 46005 CAHORS CEDEX 9
[http:// www.ac-toulouse.fr/ia46](http://www.ac-toulouse.fr/ia46)